



MARC LUCCHINI
MAIRE

MAIRIE D'ILLANGE

ARRÊTÉ

N° 2025-065 du 25 août 2025

Portant sur l'occupation du domaine public
41 route de Metz

Le Maire de la Commune d'Illange,

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-2, L2213-6, L2215-4, L2215-5

VU le Code de la route,

VU le Code de la voirie routière, article L113-2

VU la demande de l'entreprise LA TOITURE FENSCHOISE, représentée par M. Allan MANCINI qui souhaite occuper temporairement le domaine public, 41 route de Metz à Illange,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité pendant les travaux,

ARRÊTE

Article 1 : L'entreprise LA TOITURE FENSCHOISE est autorisée à occuper le domaine public 41 route de Metz et à interdire le stationnement à cet endroit afin d'y déposer une benne sur le trottoir dans le cadre de la réalisation de travaux de rénovation.

Cette autorisation est accordée à compter du mercredi 27 août au vendredi 29 août 2025.

Article 2 : Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier. Il est responsable des accidents éventuels survenus du fait de cette occupation du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 3 : M. le Maire ainsi que les services de Gendarmerie habilités, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans la commune.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Mme la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de Guénange
- M. Allan MANCINI
- MM. les Chefs de Centre d'Illange et Yutz

Le présent arrêté a été
publié le 25 août 2025

Illange, le 25 août 2025
Le Maire,

